

Lettre d'information de l'Association Paysages et forêt de l'Armançon (APFA) Décembre 2019

Chers adhérents et adhérentes (et futurs adhérents)

En raison de la démission de son Président Hervé Biju-Duval le 25 août 2019 et conformément aux statuts de l'Association, le Vice-Président de l'Association a assuré l'intérim de la Présidence. Pour cette raison la domiciliation de l'Association a été modifiée à la Mairie d'Etivey ,4 place de l'Eglise Etivey – 89310. Voici quelques informations sur l'activité de notre association :

1) Assemblée générale du 7 décembre 2019

Une cinquantaine de personnes ont participé à cette réunion et en particulier des représentants d'associations amies avec lesquelles nous souhaitons renforcer les liens : unis, nous serons plus forts. Il s'agit notamment de Morvent en colère, l'Association de sauvegarde de la Haute Vallée du Serein et l'ACBFC (Association de défense de l'environnement et du patrimoine de Bourgogne Franche Comté).

Merci au maire d'Etivey Gilles SACKPEY pour son accueil et son engagement à nos côtés.

Cette Assemblée générale a été l'occasion de faire un point sur les quatre dossiers qui nous mobilisent particulièrement mais non exclusivement : Argenteuil, Villiers les Hauts, Ravières et les Hauts de l'Armançon (Cry, Nuits et Aisy).

Au cours de cette réunion il a été rappelé que trois des quatre dossiers ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de rejet total ou partiel. Le vent serait-il en train de tourner ?

Concernant le dossier de **Villiers les Hauts**, l'opérateur du projet de parc a déposé un recours devant la Cour administrative d'Appel de Lyon contre l'arrêté du Préfet de l'Yonne. Le Conseil d'administration de l'Association a décidé d'intervenir dans cette procédure pour soutenir l'arrêté de rejet préfectoral.

Le **dossier des Hauts-de-l'Armançon** a été déposé le mois dernier à la Préfecture de l'Yonne. Il est en cours d'instruction au sein des Services de l'Etat. Nous disposerons prochainement d'une copie du dossier.

Concernant **Argenteuil** nous ne savons pas encore si l'opérateur déposera un recours gracieux ou se tournera également vers la Cour administrative d'Appel de Lyon.

Par ailleurs, l'Association a procédé à un signalement auprès du Procureur de la République d'Auxerre de **faits susceptibles de constituer une prise illégale d'intérêt** dans le dossier d'Argenteuil. A suivre...

Les arrêtés de rejet se multiplient (récemment IRANCY) et nous motivent dans nos combats légitimes.

Dans les motifs développés, le Préfet de l'Yonne a retenu notamment l'opposition à ces projets d'une partie importante de la population et l'importance des pétitions s'y opposant. Une première...Notre mobilisation est donc déterminante et nous devons impérativement poursuivre nos actions tant d'information des populations que d'expression de nos positions auprès des commissaires enquêteurs désignés. Nos pétitions permettent aussi d'informer et de diffuser nos combats.

L'assemblée a, à l'unanimité, désignée dix membres formant son Conseil d'administration qui s'est réuni dans la foulée de cette Assemblée et a désigné les membres du Bureau de l'Association :

- Président : Jean-Yves Nicolas
- Vice-Présidente : Maude Guyotot
- Trésorière et Secrétaire : Françoise Lequesne

Nous sommes donc en ordre de marche.

2) L'activité de notre Association

Nous devons renforcer l'information des habitants sur les projets qui nous mobilisent prioritairement.

Pour cela vous recevrez en envois séparés deux documents importants :

- une carte illustrant **la saturation de nos paysages** par les parcs éoliens réalisés ou en projets ainsi qu'une information sur le projet pour les 30 ans à venir du SRADDET (schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

- un document « **L'Éolien et l'Elu** » réalisé par un collectif d'associations de Bourgogne-Franche-Comté

Nous rappelons, par ailleurs, notre affiliation à l'ACBFC (Association de défense de l'Environnement et du Patrimoine du Collectif Bourgogne Franche Comté), qui regroupe 70 associations, la FED (Fédération Environnement Durable), qui regroupe près de 1400 associations à l'échelon national et la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique en France), qui nous accompagne dans nos actions, notamment judiciaires.

Par ailleurs notre Association participe à de nombreuses initiatives :

- Création d'un Collectif « Les Hauts de l'Auxois » qui regroupe une trentaine d'associations de l'Yonne, de la Côte d'Or et de la Nièvre afin de partager nos informations et coordonner nos actions dans un périmètre restreint et bien défini.

- Création d'un Café Éolien, ouvert à tous, à Semur, les premiers lundis de chaque mois. (Les personnes intéressées peuvent joindre Mme GUYOTOT au 06 18 34 71 93)

- Présence aux conférences qui se sont tenues à SEMUR (JM Virely), à POILLY (Antoine Waechter), à CHARNY (Julien Aubert, Pt de la Commission d'Enquête Parlementaire sur l'éolien à l'Assemblée Nationale).

Par ailleurs, nous disposons et nous en remercions Vincent LAPIERRE,

- D'une page Facebook <https://www.facebook.com/APFA89/>
- D'un site de l'Association <https://www.apfa89.org/>
- D'un compte Twitter https://twitter.com/APFA_89

Sur lesquels vous trouverez toutes les informations utiles concernant la vie de notre Association.

Les combats perdus sont ceux que l'on ne mène pas.

Le bureau de l'Association vous souhaite une excellente année 2020.

Le Président de l'APFA
Jean-Yves Nicolas